

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 401

19 février 2013

SOMMAIRE

Abimarket S.A.	19218	EIG Sete Holdings S.à r.l.	19245
Bagi S.A., SPF	19218	EIG Sete Parent S.à r.l.	19246
Bazilix S.A.	19218	Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	19245
Beacon / Twinkling Financial Concepts S.à r.l.	19220	Great Prospects (Luxembourg) S.à r.l. ...	19248
Beacon / Twinkling Financing Concepts S.à r.l.	19220	Groupe International de Logistique S.A.	19248
Belaton SA	19220	GSS III Liberty S.à r.l.	19208
Billon Conseils	19248	GSS III Stone S.à r.l.	19208
Boggart Finances S.A.	19221	Infopub S.à r.l.	19202
Capgemini Reinsurance International	19223	IREF Art-Invest Holdings 2	19209
Cap Hallal Sàrl	19228	Klimmers Corporation S.à r.l.	19210
Captiva Capital Partners II S.C.A.	19223	Luxstone Finance S.à r.l.	19248
Carnet S.A.	19228	Monroe S.A.	19209
Cattleya Investments	19235	Motorola Solutions Holding S.à r.l.	19217
CEB Agua Limpa S.à r.l.	19230	NSMP Lux S. à r.l.	19202
CETP II Foundry Finance S.à r.l.	19235	NSS Pelican Odin S.à r.l.	19210
CETP II Foundry S.à r.l.	19236	Plusfin S.A.	19219
Coelho & Monteiro S.à r.l.	19225	Renex Management Company S.à r.l.	19217
Coprima Luxembourg S.A.	19240	Royale Neuve II S.à r.l.	19221
Corporate Services Europe S.A.	19236	Safindi	19224
CréaMark Concept	19226	SHCO 12 S.à r.l.	19226
Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg	19240	SIX Financial Informations Luxembourg S.A.	19228
DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l. ...	19226	SIX Telekurs Luxembourg S.A.	19228
Drimys S.A.	19241	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	19236
Drimys S.A.	19240	Tiger Holding Four S.à r.l.	19241
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	19241	TrackTeo S.A.	19230
Eglantiers Property S.A.	19245	Valero Lux Company II S.à r.l.	19246

Infopub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.758.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006192/10.

(130006743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

NSMP Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 320.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.894.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

NSMP US HOLDINGS, LLC, a limited liability company incorporated under the Laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A and its primary place of business at 200 Clarendon Street, 55th Floor, Boston, MA 02117,

here represented by Mr. Marc Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in December 2012, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of NSMP Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaffer, on 10 December 2012, the publication of which in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations and its registration with the Luxembourg trade and companies' register are still pending (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) different classes of shares referred to as class A shares to class J shares whereby each share shall have a nominal value of one pound sterling (GBP 1).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

All classes of shares shall be entitled to pro rata allocations with respect to the year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders; this allocation will be in an amount of one per cent (1 %) of their nominal value. The remainder of the distributable funds shall be paid out in accordance with the revised article 16 of the articles of association.

Second Resolution

The Sole Shareholder decides to convert all the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares held by the Sole Shareholder into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three hundred seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 307,500.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) up to an amount of three hundred twelve thousand pounds sterling (GBP 320,000.-) through the issuance of the following new shares:

- Nineteen thousand five hundred (19,500) new class A shares,
- Thirty two thousand (32,000) new class B shares,
- Thirty two thousand (32,000) new class C shares,
- Thirty two thousand (32,000) new class D shares,
- Thirty two thousand (32,000) new class E shares,
- Thirty two thousand (32,000) new class F shares,
- Thirty two thousand (32,000) new class G shares,
- Thirty two thousand (32,000) new class H shares,

- Thirty two thousand (32,000) new class I shares, and
 - Thirty two thousand (32,000) new class J shares,
- having a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

The newly issued class A shares through class J shares shall hereinafter collectively be referred to as the "New Shares".

Subscription and Payment

The New Shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder paid up the New Shares through a cash payment for a total amount of three million one hundred eighty seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 3,187,500.-) whereby an amount of three hundred seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 307,500.-) shall be allocated to the share capital, and an amount of two million eight hundred eighty thousand pounds sterling (GBP 2,880,000.-) shall be allocated to share premium account.

The proof of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate Article 7 of the articles of incorporation of the Company relating to the share capital of the Company, which now shall read as follows:

« **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at three hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 320,000.-) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) Thirty two thousand (32,000) class A shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class A Shares");

(b) Thirty two thousand (32,000) class B shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class B Shares");

(c) Thirty two thousand (32,000) class C shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class C Shares");

(d) Thirty two thousand (32,000) class D shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class D Shares");

(e) Thirty two thousand (32,000) class E shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class E Shares");

(f) Thirty two thousand (32,000) class F shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class F Shares");

(g) Thirty two thousand (32,000) class G shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class G Shares");

(h) Thirty two thousand (32,000) class H shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class H Shares");

(i) Thirty two thousand (32,000) class I shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class I Shares"); and

(j) Thirty two thousand (32,000) class J shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each (the "Class J Shares");

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares shall hereinafter together be referred to as the "shares" and each a "share".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Any amount paid by the shareholders as a contribution to the Company, in addition to the share capital, shall be considered as share premium and similar premium as provided for by section 11 of the standard chart of accounts. Provided that sufficient funds are available, those reserves may be paid to the shareholders by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers, and/or by a decision of the general meeting of shareholders.

The capital of the Company may be changed at any time by a decision of the shareholders taken in accordance with article 14 of the articles of incorporation of the Company."

Fifth Resolution

Further to the creation of the classes of shares and the rights attached thereto, the Sole Shareholder resolves to fully restate article 16 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 16.**

16.1 Each year on the 31st of December an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

16.2 The balance of the amounts available for distribution shall be allocated as follows:

(i) first in priority, an aggregate amount equal to the nominal value of all shares issued by the Company multiplied by 1% (one per cent) shall be distributed pro rata to the holder of each share;

(ii) second in priority, an aggregate amount equal to the remainder of all Distributable Net Profits after distribution or payment of the amounts pursuant to article 16.2 (i) above shall be distributed pro rata to the holder of each Class J Shares.

Subject to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), the Distributable Net Profits shall mean the total amount of Net Profits of the Company increased by (i) any freely distributable share premium on prorata of each class of shares and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction, if any, and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, if any, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Company's articles of association, each time as set out in the relevant accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$\text{DNP} = (\text{NP} + \text{P} + \text{CR}) - (\text{L} + \text{LR})$$

Whereby:

DNP shall mean the Distributable Net Profits;

NP shall mean the Net Profits, i.e. the credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions (including carried forward profits);

P shall mean any freely distributable share premium and other freely distributable reserves;

CR means the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, if any;

L means losses (including carried forward losses);

LR means any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association, such as, but without limitation, the allocation of five per cent (5%) of the net profit of the Company (the revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit) to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

16.3 Any redemption or cancellation of one or more entire classes of shares in the Company will occur in reverse alphabetical order, in which case the following allocation procedure would apply:

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares, article 16.2 (ii) shall apply with respect to the holders of the Class I Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares, article 16.2 (ii) shall apply with respect to the holders of the Class H Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares, article 16.2 (ii) shall apply with respect to the holders of the Class G Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares, article 16.2 (ii) shall apply with respect to the holders of the Class F Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, article 16.2 (ii) shall apply with respect to the holders of the Class E Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, article 16.2 (ii) shall apply with respect to the holders of the Class D Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, article 16.2 (ii) shall apply with respect to the holders of the Class C Shares.

In case the Company has Class A Shares and Class B Shares, article 16.2 (ii) shall apply with respect to the holders of the Class B Shares.

In case the Company has Class A Shares, article 16.2 (ii) shall apply with respect to the holders of the Class A Shares.

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate Article 17 of the articles of incorporation of the Company relating to the dissolution and liquidation of the Company, which now shall read as follows:

« **Art. 17.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used in accordance with the provisions of article 16.

ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales de classe A jusqu'à la classe J seront collectivement ci-après dénommées «Nouvelles Parts Sociales».

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique.

L'Associé Unique, souscrit à toutes les Nouvelles Parts Sociales émises en payant ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire pour un montant total de trois millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cent livres sterling (GBP 3.187.500,-) à partir duquel un montant de trois cent sept mille cinq cent livres sterling (GBP 307.500,-) est alloué au capital social et un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille livres sterling (GBP 2.880.000,-) est alloué à la prime d'émission.

La preuve de l'existence de l'apport en numéraire et la valeur de ce dernier a été justifiée au notaire soussigné.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide d'intégralement modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente relative au capital social de la société, qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent vingt mille livres sterling (GBP 320.000,-) représenté par des Parts Sociales intégralement libérées, composé de:

(a) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»),

(b) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»),

(c) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»),

(d) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»),

(e) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»),

(f) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»),

(g) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»),

(h) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»),

(i) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»), et

(j) Trente-deux mille (32.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe J»).

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J seront collectivement dénommées les «Parts Sociales» et il sera fait référence pour chacune d'elles à une «Part Sociale».

Chaque Part Sociale donne droit à une voix lors des délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toute somme versée par les associés au titre d'un apport à la Société, en plus du montant du capital social, sera considéré comme versée sur un compte de prime d'émission et réserve similaire tel qu'il ressort de la section 11 du plan comptable standard. Sous réserve que les fonds suffisants soient disponibles, ces réserves pourront être payées aux associés sur décision du gérant ou, en cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance, et/ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par une décision des associés prise conformément à l'article 14 des statuts de la Société.»

Cinquième Résolution

Suite à la création de classes de parts sociales et des droits qui leurs sont y attachés, l'Associé Unique décide de créer un nouvel article 16 dans les statuts de la Société, qui doit à présent se lire comme suit:

« **Art. 16.**

16.1 Chaque année au 31 décembre un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan comptable et un compte de résultat seront produits.

16.2 Le solde des montants distribuables sera réparti comme il suit:

- i. en première priorité, un montant total accumulé égal à la valeur nominale de toutes les Parts Sociales émises par la Société multiplié par un pour cent (1%) sera distribué proportionnellement au détenteur de chaque Part Sociale;
- ii. en seconde priorité, un montant total accumulé égal au restant de tous les Bénéfices Nets Distribuables après distribution ou paiement des montants en vertu de l'article 16.2 (i) ci-dessus sera distribué proportionnellement au détenteur de chaque Part Sociale de Classe J.

Sous réserve de dispositions contraires de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), les Bénéfices Nets Distribuables représenteront le montant total des Bénéfices Nets de la Société augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable au prorata de chaque catégorie de parts sociales ou autre réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant du montant de la réduction de capital, s'il y a lieu, et de la réduction de la réserve légale relative aux classes de parts sociales annulées, s'il y a lieu, mais réduit de (i) toute perte (report en avant négatif inclus) et (ii) toute somme qui serait placée sur un compte de réserve en vertu d'une disposition légale ou statutaire, à chaque fois tel qu'il ressort des comptes y afférant (sans, pour éviter toute ambiguïté, double comptage) de telle manière que:

$$\text{BND} = (\text{BN} + \text{R} + \text{RC}) - (\text{P} + \text{RL})$$

Ainsi:

BND représentera les Bénéfices Nets Distribuables;

BN représentera les Bénéfices Nets, c'est à dire: la balance excédentaire du compte de résultat, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions (bénéfices reportés en avant inclus);

R représentera toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables;

RC représentera le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relativement à la classe de parts sociales annulée, s'il y a lieu;

P représentera les pertes (report des pertes en avant inclus);

RL représentera toute somme à mettre en réserve en raison de dispositions légale ou statutaire telles que, mais sans s'y limiter, l'attribution de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société (les revenus de la Société, éducation faite les frais généraux et des charges, dépréciations, provisions et taxes constituent le bénéfice net) à la réserve légale; cette déduction cesse d'être obligatoire dès que le montant de la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société.

16.3 Tout rachat ou annulation d'une ou plusieurs classes entière de parts sociales de la Société sera réalisé dans l'ordre alphabétique inversé, ce qui aura pour conséquence l'application de la procédure suivante:

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I, l'article 16.2 (ii) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe I.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, l'article 16.2 (ii) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe H.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, l'article 16.2 (ii) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe G.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, l'article 16.2 (ii) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe F.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, l'article 16.2 (ii) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe E.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, l'article 16.2 (ii) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe D.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, l'article 16.2 (ii) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe C.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, l'article 16.2 (ii) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A l'article 16.2 (ii) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe A.

Sixième Résolution

L'Associé Unique décide d'intégralement modifier l'article 17 des statuts de la Société relatif à la dissolution et à la liquidation de la Société, qui doit à présent se lire comme suit:

« **Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront ne pas être des associés, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité définie à l'article 142 de la Loi. Le (ou les) liquidateur(s) seront investis des pouvoirs les plus larges afin de liquider les actifs et solder les dettes.

Le surplus après paiement de tous frais, charges et dettes qui résultent de la liquidation, sera utilisé conformément aux dispositions de l'article 16.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 4.000 euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elvinger, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2012. Relation: RED/2012/1754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013004796/338.

(130004946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

GSS III Liberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.695.

Extrait des Résolutions de l'associé unique de la Société en date du 30 Novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet immédiat:

- D'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que gérant A de la Société;
- De nommer Miroslav Stoev, né le 4 Janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

Aurelie Gianotti

Mandataire

Référence de publication: 2013006155/16.

(130006386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

GSS III Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.696.

Extrait des Résolutions de l'associé unique de la Société en date du 30 Novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet immédiat:

- D'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que gérant A de la Société;
- De nommer Miroslav Stoev, né le 4 Janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

Aurelie Gianotti

Mandataire

Référence de publication: 2013006156/16.

(130006193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

IREF Art-Invest Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.869.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 10 janvier 2013 ont nommé comme nouveau gérant:

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B, Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Les associés, dans leurs résolutions du 10 janvier 2013 ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

- Mr Timothy THORP, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour IREF ART-INVEST HOLDINGS 2

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013006204/20.

(130006359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Monroe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.420.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 novembre 2012

(...)

Première résolution

L'Assemblée nomme pour une durée de six années:

- Madame Claire LEVY-RUGGIERI, demeurant 6, Rue Le Verrier à Paris (75006) (France),

- Monsieur François COUCHOU-MEILLOT, demeurant 58, Rue de l'Eglise à Paris (75015) (France),

- Monsieur Hervé SEMIN, demeurant, 44, Rue des Mélézes à Saint Julien-les-Metz (57070) (France),

- Monsieur Philippe VIDAL, demeurant 9, Rue de Lota à Paris (75016) (France)

en qualité d'Administrateurs de la Société.

Ces nominations viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour copie certifiée conforme

Paul Boban

Administrateur

Référence de publication: 2013006287/23.

(130006256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Klimmers Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 715.050,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.029.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 21 décembre 2012

L'assemblée générale de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 21 décembre 2012;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Klimmers Corporation S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013006216/20.

(130006801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

NSS Pelican Odin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.015.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121655, and

NSS Sub Feeder S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12.502,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143792,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of NSS Pelican Odin S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand four hundred ninety-nine (12.499) ordinary shares (the Ordinary Shares) and one (1) promote class share (the Promote Class Share) all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit (the Balance) may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the following rules and order of priority:

1. a percentage of the Balance to the holder of the Promote Class Share, to be calculated as per the agreement by and amongst the shareholders as amended from time to time,
2. the remainder of the Balance shall be paid to the holders of the Ordinary Shares, according to their respective shareholding of the Ordinary Shares.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., prenamed	12.499	12.499
NSS Sub Feeder S.à r.l., prenamed	1	1
Total	12.500	12.500

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-)

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Claus Mathisen, CEO, born on November 8, 1971 in Copenhagen, Denmark, with residential address at Krogvej 46, 2830 Virum, Denmark;

- Mr. Trishul Thakore, investment banker, born on February 29, 1980 in London, United Kingdom, with professional address at 180 Piccadilly, 6th floor, London, W1J 9ER, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr. Alain Heinz, company manager, born on May 17, 1968 in Forbach, France, with professional address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121655,

NSS Sub Feeder S.à r.l., une société responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents deux Euro (EUR 12.502,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143792

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NSS Pelican Odin S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille quatre cents quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires) et une (1) part sociale de promotion (la Part de Promotion) toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par n'importe quel gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets (le «Solde») peut être distribué aux associés selon les règles suivantes et l'ordre de priorité suivants:

1. un pourcentage du Solde au détenteur de la Part de Promotion, calculé selon l'accord par et entre les associés telle que modifié à tout moment,

2. le restant du Solde doit être payé aux détenteurs de Parts Ordinaires, en fonction de leur taux de détention de Parts Ordinaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., prénommée	12.499	12.499
NSS Sub Feeder S.à r.l., prénommé	1	1
Total	12.500	12.500

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommée gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Claus Mathisen, CEO, né le 8 novembre 1971 à Copenhague, Danemark, ayant son adresse résidentiel au Krogvej 46, 2830 Virum, Danemark;

- M. Trishul Thakore, banquier d'investissement, né le 29 février 1980 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 180 Piccadilly, sixième étage, Londres, W1J 9ER, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- M. Alain Heinz, gérant, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17253. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004797/366.

(130004749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Renex Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.108.

Par la présente nous vous informons qu'un changement d'adresse a eu lieu et que les adresses professionnelles actuelles des gérants sont les suivantes:

- Madame Fereshteh POUCHANTCHI, demeurant professionnellement au 4, Boulevard Paul Eyschen L-1480 à Luxembourg

- Monsieur Christian STEIN, demeurant professionnellement au 4, Boulevard Paul Eyschen L-1480 à Luxembourg

- Monsieur Arache AHYAI, demeurant professionnellement au 4, Boulevard Paul Eyschen L-1480 à Luxembourg

Luxembourg le 7 janvier 2013.

Signé: F. POUCHANTCHI, A. AHYAI.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2013. Relation: RED/2013/23. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006359/20.

(130006676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Motorola Solutions Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.874,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.997.

EXTRAIT

En date du 17 décembre 2012, l'associé unique de la Société a accepté (i) la démission de M. Edward Joseph Fitzpatrick de son poste de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013; (ii) la reclassification de M. John Kenneth Wozniak en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée et (iii) la nomination de nouveaux gérants avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée comme suit:

- M. Ian Mc Cullagh, né à Sligo, Irlande, le 14 avril 1963, avec adresse professionnelle à Jays Close, Viables Industrial Estate, Basingstoke, Hampshire RG22 4PD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société;

- Mme. Séverine Lambert, née à Virton, Belgique, le 20 septembre 1980, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société; et

- M. Alessandro Maiocchi, né à Venise, Italie, le 1^{er} octobre 1974, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. John Kenneth Wozniak, gérant de catégorie A;

- M. Ian Mc Cullagh, gérant de catégorie A;

- Mme. Séverine Lambert, gérant de catégorie B; et

- M. Alessandro Maiocchi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013006525/28.

(130007046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Abimarket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2214 Luxembourg, 5, rue Nennig.

R.C.S. Luxembourg B 152.328.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27/11/2012.

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité:

1) De révoquer le commissaire actuel, à savoir Monsieur Stéphane BRAUN, administrateur de sociétés, demeurant 2, rue du Grafenthal à F-57320 Schwerdorf.

2) De nommer la société Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l. (RCS B67480), établie 66 Boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg pour une durée de 2 ans, à savoir jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013 (approbation des comptes annuels 2012).

Référence de publication: 2013006559/14.

(130007116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Bagi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 janvier 2013

- les démissions de Mesdames Chantai MATHU et Chantai GASPARD et Monsieur Pierre PARACHE ayant leur adresse au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées.

- la démission de la société Fin-Contrôle S.A. ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente assemblée est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

BAGI S.A. SPF

Référence de publication: 2013006668/16.

(130008156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Bazilix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.512.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006673/21.

(130007614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Plusfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.350.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT DECEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée PLUSFIN S.A., en liquidation, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 46350.

La société a été constituée originairement sous la dénomination de «PLUSFIN HOLDING S.A.» suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 26 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 132 du 08 avril 1994.

La société a été mise en liquidation en date du 29 décembre 2011 par acte reçu par le notaire soussignée, publié Mémorial C, numéro 505 du 25 février 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Mireille GEHLEN, licenciée en droit des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Mireille GEHLEN, licenciée en droit des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée Générale prononçant la liquidation finale de la société
6. Conservation des livres et documents de la société
7. Clôture de la liquidation
8. Divers

Ensuite l'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La «Fiduciaire Everard & Klein S. à r.l.», ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, SGG anciennement SGG-FFW S.A., 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67905, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment le paiement d'un éventuel dividende de liquidation aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux membres du bureau de la présente assemblée générale, prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège du Liquidateur, savoir à: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Septième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société "PLUSFIN S.A., en liquidation", qui cessera d'exister.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, M. GEHLEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2013. Relation: RED/2013/31. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013004839/76.

(130005070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Beacon / Twinkling Financial Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Beacon / Twinkling Financing Concepts S.à r.l.).

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 janvier 2013.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2013006674/13.

(130007299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Belaton SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 25.996.

AUSZUG

Aus einer ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft BELATON S.A. des 12. Dezember 2012 geht hervor, dass der alleinige Aktionär der Gesellschaft die folgenden Entscheidungen getroffen hat:

- Wahl der Firma HRT REVISION, L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, als neuer Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprise) anstatt des Rechnungskommissars (Commissaire aux comptes) Fiduciaire Jean-Paul Elvinger für die Steuerperiode ab 1. Januar 2012. Das Mandat gilt für das Geschäftsjahr 2012 und bis zur nächsten Generalversammlung der Gesellschaft BELATON SA

Luxembourg, den 10. Januar 2013.

Unterschrift

Der Mandant

Référence de publication: 2013006677/17.

(130007445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Boggart Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.749.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 05.11.2012

Quatrième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOGGART FINANCES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013006686/16.

(130008078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Royale Neuve II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.200.

—
In the year two thousand and twelve, on the tenth of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

BNP Paribas (Suisse) S.A., a société anonyme incorporated under the Swiss law, having its registered office at 2, Place de Hollande, CH-1205 Geneva, recorded with the trade register under number CH 2703000542-01,

hereby represented by Mr Loic Marion, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

by virtue of a proxy given in Geneva on 10 December 2012.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of ROYALE NEUVE II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F- Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 136.200, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 620 of 12 March 2008 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed dated 15 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 959 of 18 April 2008.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of four hundred ninety nine million nine hundred and thousand Pounds sterling (GBP 499,900,000) in order to bring it from its current amount of five hundred million Pounds sterling (GBP 500,000,000) down to one hundred thousand Pounds sterling (GBP 100,000,-) by cancellation of nine hundred and ninety nine thousand eight hundred (999,800) shares each having a nominal value of five hundred Pounds sterling (GBP 500,-) and reimbursement to the shareholder.

2. Subsequent amendment of the article 5 of Articles of Incorporation of the Company to reflect this decision.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to reduce the share capital by an amount of four hundred ninety nine million nine hundred thousand Pounds sterling (GBP 499,900,000) so as to bring it from its current amount of five hundred million Pounds sterling (GBP 500,000,000) divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of five hundred Pounds sterling

(GBP 500.-) each, down to one hundred thousand Pounds sterling (GBP 100,000.-) by cancellation of nine hundred and ninety nine thousand eight hundred (999,800) shares each having a nominal value of five hundred Pounds sterling (GBP 500.-) and by reimbursement to the sole shareholder.

The present decrease of the share capital is realized under the provisions of Article 69 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" Art. 5. Corporate Capital. (first paragraph). The issued capital of the Company is set at one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-) divided into two hundred (200) shares with a nominal value of five hundred Pounds Sterling (GBP 500.-) each, all of which are fully paid up"

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

BNP Paribas (Suisse) S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à 2, Place de Hollande, CH-1204 Genève, immatriculée au registre de commerce sous le numéro CH-2703000542-01,

ici représentée par Monsieur Loic Marion, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 10 décembre 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "ROYALE NEUVE II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.200, constituée suivant acte notarié en date du 8 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 12 mars 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 959 du 18 avril 2008.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille Livres sterling (GBP 499.900.000) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent millions de Livres sterling (GBP 500.000.000) à un montant de cent mille Livres sterling (GBP 100.000) par l'annulation de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (999.800) actions ayant chacune une valeur nominale de cinq cents Livres sterling (GBP 500) et remboursement à l'actionnaire.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter cette décision.

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille Livres sterling (GBP 499.900.000) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent millions de Livres sterling (GBP 500.000.000) représenté par un million d'actions (1.000.000) d'une valeur nominale de cinq cents Livres sterling (GBP 500) chacune, à un montant de cent mille Livres sterling (GBP 100.000) par l'annulation de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (999.800) actions ayant chacune une valeur nominale de cinq cents Livres sterling (GBP 500) et par remboursement à l'actionnaire unique.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cinq cents Livres Sterling (GBP 500) chacune, chacune étant totalement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/58975. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004857/109.

(130004685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Capgemini Reinsurance International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.854.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 17 décembre 2012

1. Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Dufourcq de son mandat d'administrateur avec effet au 30 novembre 2012.

2. Le Conseil coopte Madame Lucia Sinapi Thomas, demeurant professionnellement 11, rue de Tilsit 75017 Paris comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Nicolas Dufourcq, avec effet au 30 novembre 2012. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour la société CAPGEMINI REINSURANCE INTERNATIONAL

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013006702/17.

(130006949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Captiva Capital Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 39.810,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.556.

Extrait des résolutions prises par les associés le 7 janvier 2013

Veuillez noter que le siège social de l'actionnaire commandité de la Société a été modifié comme suit:

Captiva Capital II S.à r.l., 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006703/13.

(130007669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Safindi, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 23.371.

L'an deux mille douze.

Le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAFINDI, avec siège social à L-8399 Windhof, 11, Route des Trois Cantons, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 23.371 (NIN 1995 2201 371),

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 1985, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 350 du 30 novembre 1985, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2343 du 1^{er} octobre 2011,

au capital social de TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (€ 3.200.000.-), représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frederik BERNARD, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 11, Route des Trois Cantons,

qui se désigne lui-même comme scrutateur et l'assemblée choisit comme secrétaire Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- a) Augmentation du capital souscrit à concurrence du montant d'UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS CINQUANTE-HUIT CENTS (€ 1.453.394,58) pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (€ 3.200.000.-) au montant de QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS CINQUANTE-HUIT CENTS (€ 4.653.394,58) par l'émission de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-et-une (24.981) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de DIX-HUIT MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ EUROS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (€ 18.853.425,99).

b) Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

c) Souscription des vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-et-une (24.981) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale par le nouvel actionnaire agréé, la société anonyme de droit belge BAGGERWERKEN DECLOEDT EN ZON, ayant son siège social à B-8400 Ostende, Slijkenssteenweg 2, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.043.675, et libération de ces actions par un apport en nature.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS CINQUANTE-HUIT CENTS (€ 4.653.394,58), représenté par soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-et-une (79.981) actions sans désignation de valeur nominale. "

3.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant d'UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS CINQUANTE-HUIT CENTS (€ 1.453.394,58) pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (€ 3.200.000.-) au montant de QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS CINQUANTE-HUIT CENTS (€ 4.653.394,58) par l'émission de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-et-une (24.981) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de DIX-HUIT MILLIONS HUIT CENT CIN-

QUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ EUROS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (€ 18.853.425,99).

b) L'assemblée générale constate que les actionnaires actuels renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

c) Souscription - Libération

La souscription et la libération des vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-et-une (24.981) actions nouvelles a eu lieu par le nouvel actionnaire agréé, la société anonyme de droit belge BAGGERWERKEN DECLOEDT EN ZOON, ayant son siège social à B-8400 Ostende, Slijkensesteenweg 2, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.043.675, et ont été libérées par un apport en nature, consistant dans l'apport de trois mille cinq cent quarante-et-une (3.541) actions qu'elle détient dans la société anonyme de droit belge GeoSea, ayant son siège social à B-2070 Zwijndrecht, Scheldedijk 30, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0872.162.137.

La société anonyme de droit belge BAGGERWERKEN DECLOEDT EN ZOON est ici représentée par Monsieur Frederik BERNARD, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 les prédicts apports en nature ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui a été établi par le réviseur d'entreprises agréé, Monsieur Marco CROSETTO de la société à responsabilité limitée Deloitte Audit, avec siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, établi en date du 27 décembre 2012, et dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number of the 24.981 ordinary shares without nominal value which will be issued for a total amount of EUR 1.453.394,58 with a total share premium of EUR 18.853.425,99.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le notaire soussigné et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième resolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS CINQUANTE-HUIT CENTS (€ 4.653.394,58), représenté par soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-et-une (79.981) actions sans désignation de valeur nominale."

Troisième resolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2013. Relation: ECH/2013/33. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004897/100.

(130004349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Coelho & Monteiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Obercorn, 184, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.120.

Procès-verbal de la décision prise par l'associé unique en date du 14 janvier 2013

L'associée unique décide de transférer, à dater du 14 janvier 2013, le siège de la société à l'adresse suivante:

184, avenue Charlotte

L-4531 Obercorn

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Soleuvre, le 14 janvier 2013.

Coelho & Monteiro S. à r. l.

Coelho Monteiro Dulce Margarida

Associée unique

Référence de publication: 2013006715/16.

(130007847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

CréaMark Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.794.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 7 janvier 2013

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

1. Les administrateurs décident de transférer le siège social de la société, rétroactivement à compter du 2 janvier 2013, à l'adresse suivante:

Rue d'Arlon, 6

L-8399 Windhof.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013006723/14.

(130007851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 12 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.526.

—
In the year two thousand and twelve, on the tenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIF Infra 3 UK Partnership, a Partnership governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Cornhill, EC3V 3ND London, United Kingdom (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frederik KUIPER, with professional address at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal in London (United Kingdom) on December 4th, 2012.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée "SHCO 12 S.à r.l.", has its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, is registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 149.526, was incorporated by deed dated November 10th, 2009 and enacted by Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated December 23rd, 2009 under number 2504, and which bylaws have not yet been amended since, hereafter the "Company".

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. To change the name of the Company to "DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l.";

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the appearing party, it took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the registered name of the Company, from "SHCO 12 S.à r.l." into "DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides to amend Article 4 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française.

L'an deux mil douze, le dix décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DIF Infra 3 UK Partnership, une Partnership registered régie par les lois du Royaume-Unis, avec siège social au 1, Cornhill, EC3V 3ND London, Royaume-Unis (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur Frederik KUIPER, avec adresse professionnelle au 2, boulevard Royal, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Londres (Royaume-Unis) le 4 décembre 2012.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «SHCO S.à r.l.», ayant son siège social au 2, Boulevard Royal, L-1528 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.526, a été constituée suivant acte reçu en date du 10 novembre 2009 par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 décembre 2009, sous le numéro 2504 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (ci-après la «Société»).

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

- Que le comparant est l'associé actuel de la Société.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société en «DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l.»;

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par la partie comparante, cette dernière prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société, de «SHCO 12 S.à r.l.» en «DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Kuiper et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/58941. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004905/96.

(130004482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Cap Hallal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 163.160.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2013

L'associé unique de la société CAP HALLAL s.à.r.l., Monsieur Kamel KHELIL, demeurant 16 avenue Jean Mermoz, F-57290 Fameck s'est réuni en assemblée général extraordinaire.

La résolution suivante est adoptée:

- Nomination de Monsieur MANSOURI Lahouari, demeurant 45 allée Bel Air, 57100 Thionville (France) au poste de gérant technique pour une durée indéterminée.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'un des deux gérants Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette au siège de la société.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2013.

Kamel KHELIL.

Référence de publication: 2013006729/17.

(130007367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Carnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 53.507.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 11 janvier 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

CARNET S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013006732/16.

(130008222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**SIX Financial Informations Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. SIX Telekurs Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 38.906.

—
Im Jahre zweitausend und zwölf, am einundzwanzigsten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) SIX Telekurs Luxembourg S.A., mit Gesellschaftssitz in L-8070 Bertrange, 10b, Z.A.I. Bourmicht, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 38.906, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Frank Baden, damals mit Amtssitz in Luxemburg, am 3. Dezember 1991, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 218 vom 23. Mai 1992 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Pierre Probst, mit Amtssitz in Ettelbrück, am 30. September 2008, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2641 vom 29. Oktober 2008.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 18.15 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herr Yves WALLERS, Steuerberater, mit beruflicher Anschrift in L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Caroline RAMIER, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Herr Daniel REDING, Finanzberater, mit beruflicher Anschrift in L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in „SIX FINANCIAL INFORMATION LUXEMBOURG S.A.“;
2. Abänderung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft um ihn dem obigen Beschluss anzupassen;
3. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-8070 Bertrange, 10b, Z.A.I. Bourmicht zur Adresse in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval;
4. Abänderung vom ersten Satz des Artikels 2 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen;
5. Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaftsbezeichnung von „SIX Telekurs Luxembourg S.A.“ umzuändern in „SIX FINANCIAL INFORMATION LUXEMBOURG S.A.“.

Zweiter Beschluss

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

„ **Art. 1.** Unter der Bezeichnung SIX FINANCIAL INFORMATION LUXEMBOURG S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.“

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-8070 Bertrange, 10b, Z.A.I. Bourmicht zur Adresse in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval zu verlegen, sowie die Neuverfassung des entsprechenden Artikels der Satzungen der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird der erste Satz des Artikels 2 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Leudelange.“

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: Y. WALLERS, C. RAMIER, D. REDING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15495. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 07. Januar 2013.

Référence de publication: 2013004907/73.

(130004899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

CEB Agua Limpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.189.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société CEB Agua Limpa S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 16 avril 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue, sous seing privé, en date du 6 décembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées sur un compte bancaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013006737/18.

(130007748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

TrackTeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.017.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe CHÂTILLON, administrateur de sociétés, né le 16/04/1970 à Fresnes (F) et demeurant à B-1180 Bruxelles, 127F rue de Percke.

ici représenté par Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy,

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré le 17 décembre 2012;

Lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «TrackTeo S.A.».

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La société aura pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes opérations de création et d'exploitation de services sur support internet, audiotel, mobile, télévisé, radio ou tout autre medium audiovisuel;
- toutes opérations de communication, de promotion, de conception création et de conseil;
- toutes activités de gestion, de formation, de marketing, de conseil en organisation et d'analyse en particulier dans les domaines de l'administration, de la supervision et du contrôle de toute société liée ou avec laquelle il existe un lien de participation et toutes autres, ainsi que consentir tous prêts ou garanties à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit;
- toutes opérations commerciales, et ce notamment l'achat et la vente dans le secteur de la communication et de la promotion;
- toutes opérations de conseil, consultance et recherche et développement;
- toutes opérations commerciales en ce notamment l'achat et la vente dans le secteur de la haute technologie ou de l'industrie.

La société peut exercer la fonction d'administrateur, de gérant ou de liquidateur d'autres sociétés et peut se porter caution au profit de ses propres gérants et associés.

La société peut donner caution tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce.

Elle peut, dans les limites de son objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser la réalisation de son objet. La Société a pour objet la promotion, la mise en valeur, l'achat, la vente, la location et la gérance d'immeubles pour compte propre et pour compte de tiers.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement souscrit et et libéré à raison de 25%, soit 7.750.- €.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum

sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire intégralement les mille (1.000) actions.

Les actions ont été libérées par le comparant à raison de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de huit cent euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
 2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:
Monsieur Christophe CHATILLON, préqualifié
 3. La durée du mandat de l'administrateur prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
 5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.
 6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.
 7. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
 8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
- Dont acte, fait et passé à Ettelbruck en l'étude, date qu'en tête des présentes.
- Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.
- Signé: Yves WALLERS, Pierre PROBST.
- Enregistré à Diekirch, Le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15403. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004926/263.

(130004821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Cattleya Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.383.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006734/16.

(130007972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

CETP II Foundry Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.887.

L'adresse professionnelle des gérants Messieurs Vinit Kohli et Evangelos Xenakis a changé:

- ancienne adresse: 20 Bahrain Financial Harbor West Tower, Manama, Bahreïn;

- nouvelle adresse: Bahrain Financial Harbor, GBCorp Tower, Level 3, office 303, Manama, Bahreïn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

CETP II Foundry Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013006741/14.

(130008142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

CETP II Foundry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.566.

L'adresse professionnelle des gérants Messieurs Vinit Kohli et Evangelos Xenakis a changé:

- ancienne adresse: 20 Bahrain Financial Harbor West Tower, Manama, Bahreïn;
- nouvelle adresse: Bahrain Financial Harbor, GBCorp Tower, Level 3, office 303, Manama, Bahreïn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

CETP II Foundry S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013006742/14.

(130008143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 72.421.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société CORPORATE SERVICES EUROPE S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour CORPORATE SERVICES EUROPE S.A.

Référence de publication: 2013006761/13.

(130007804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.048.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Five Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 136.048, incorporated by deed enacted on January 7, 2008 amended for the last time pursuant to a deed dated May 29, 2012 not yet published.

The meeting is opened at 2.00 o'clock pm, with Mrs Catherine Desso, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Creation of four different new classes of shares being class O, class P, class Q and class R redeemable shares;

2. Increase of the corporate capital by an amount of 126,680.75 USD (one hundred twenty six thousand six hundred eighty United States Dollars and seventy five Cents) so as to raise it from its present amount of 1,236,096.05 USD (one million two hundred thirty six thousand ninety six United States Dollars and zero five cents) to 1,362,776.80 USD (one million three hundred sixty two thousand seven hundred seventy six United States Dollars and eighty Cents) by the issue of 3,619.45 (three thousand six hundred nineteen point forty five) new redeemable shares of class O, class P, class Q and

class R of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares;

3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create four different new classes of shares being class O, class P, class Q and class R redeemable shares.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 126,680.75 USD (one hundred twenty six thousand six hundred eighty United States Dollars and seventy five Cents) so as to raise it from its present amount of 1,236,096.05 USD (one million two hundred thirty six thousand ninety six United States Dollars and zero five cents) to 1,362,776.80 USD (one million three hundred sixty two thousand seven hundred seventy six United States Dollars and eighty Cents) by the issue of 3,619.45 (three thousand six hundred nineteen point forty five) new redeemable shares of class O, class P, class Q and class R of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash as follows: 576.20 (five hundred seventy six point twenty) redeemable shares of class O, 904.62 (nine hundred four point sixty two) redeemable shares of class P, 694.47 (six hundred ninety four point forty seven) redeemable shares of class Q and 1.444.16 (one thousand four hundred forty four point sixteen) redeemable shares of class R.

Third resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 3,619.45 (three thousand six hundred nineteen point forty five) new redeemable shares as follows:

1. Tiger Global Private Investment Partners V, L.P., a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner Tiger Global PIP Performance V, L.P., acting through its general partner Tiger Global PIP Management V, Ltd., all having their registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, number TU-18459, here represented by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. prenamed, who declares to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

1. 563.51 (five hundred sixty three point fifty one) new redeemable shares of class O having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

2. 884.70 (eight hundred eighty four point seventy) new redeemable shares of class P having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

3. 679.18 (six hundred seventy nine point eighteen) new redeemable shares of class Q having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

4. 1.444.16 (one thousand four hundred forty four point sixteen) new redeemable shares of class R having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each

2. Lee Fixel, acting in its capacity as trustee of The Metal Monkey Trust, a trust constituted under the laws of the State of Delaware, with registered office at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA, here represented by Mrs Sevrine Silvestro, "avocat a la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. prenamed,

who declares to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

1. 12.69 (twelve point sixty nine) new redeemable shares of class O having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

2. 19.92 (nineteen point ninety two) new redeemable shares of class P having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

3. 15.29 (fifteen point twenty nine) new redeemable shares of class Q having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 126,680.75 USD (one hundred twenty six thousand six hundred eighty United States Dollars and seventy five Cents) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 1,362,776.80 USD (one million three hundred sixty two thousand seven hundred seventy six United States Dollars and eighty Cents) represented by 3,634 (three thousand six hundred thirty four) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 1,410 (one

thousand four hundred ten) redeemable shares of class H, 1,301.15 (one thousand three hundred one point fifteen) redeemable shares of class I, 16,415.23 (sixteen thousand four hundred fifteen point twenty three) redeemable shares of class J, 571.43 (five hundred seventy one point forty three) redeemable shares of class K, 2,583.47 (two thousand five hundred eighty three point forty seven) redeemable shares of class L, 3,566.92 (three thousand five hundred sixty six point ninety two) redeemable shares of class M, 2,016.83 (two thousand sixteen point eighty three) redeemable shares of class N, 576.20 (five hundred seventy six point twenty) redeemable shares of class O, 904.62 (nine hundred four point sixty two) redeemable shares of class P, 694.47 (six hundred ninety four point forty seven) redeemable shares of class Q and 1.444.16 (one thousand four hundred forty four point sixteen) redeemable shares of class R of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Five Parent S.à. r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 136.045, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 2008, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 29 mai 2012 non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de quatre différentes nouvelles classes de parts sociales étant la classe O, la classe P, la classe Q et la classe R de parts sociales rachetables;

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 126.680,75 USD (cent vingt-six mille six cent quatre-vingts Dollars US et soixante-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 1.236.096,05 USD (un million deux cent trente-six mille quatre-vingt-seize Dollars US et zéro cinq Cents) à 1.362.776,80 USD (un million trois cent soixante-deux mille sept cent soixante-seize Dollar US et quatre-vingts Cents) par l'émission de 3.619,45 (trois mille six cent dix-neuf virgule quarante-cinq) nouvelles parts sociales rachetables de classe O, P, Q et R d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales;

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer quatre différentes nouvelles classes de parts sociales rachetables étant la classe O, la classe P, la classe Q et la classe R.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 126.680,75 USD (cent vingt-six mille six cent quatre-vingts Dollars US et soixante-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 1.236.096,05 USD (un million deux cent trente-six mille quatre-vingt-seize Dollars US et zéro cinq Cents) à 1.362.776,80 USD (un

million trois cent soixante-deux mille sept cent soixante-seize Dollar US et quatre-vingts Cents) par l'émission de 3.619,45 (trois mille six cent dix-neuf virgule quarante-cinq) nouvelles parts sociales rachetables de classe O, P, Q et R d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire comme suit: 576,20 (cinq cent soixante-seize virgule vingt) parts sociales rachetables de classe O, 904,62 neuf cent quatre virgule soixante-deux) parts sociales rachetables de classe P, 694,47 (six cent quatre-vingt-quatorze virgule quarante-sept) parts sociales rachetables de classe Q et 1.444,16 (mille quatre cent quarante-quatre virgule seize) parts sociales rachetables de classe R.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 3.619,45 (trois mille six cent dix-neuf virgule quarante-cinq) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

1. Tiger Global Private Investment Partners V, L.P., un «Limited Partnership» des Iles Caymans, agissant par son «general partner» Tiger Global PIP Performance V, L.P., agissant par son «general partner» Tiger Global PIP Management V, Ltd., tous ayant leur siège social à Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, numéro TU-18459, ici représenté par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prénommée,

qui déclare souscrire aux nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

1. 563,51 (cinq cent soixante-trois virgule cinquante et une) nouvelles parts sociales rachetables de classe O ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

2. 884,70 (huit cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-dix) nouvelles parts sociales rachetables de classe P ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

3. 679,18 (six cent soixante-dix-neuf virgule dix-huit) nouvelles parts sociales rachetables de classe Q ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

4. 1444,16 (mille quatre cent quarante-quatre virgule seize) nouvelles parts sociales rachetables de classe R ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune

2. Lee Fixel, agissant en sa capacité de Trustee de The Metal Monkey Trust, un trust constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 101 Park Avenue, 48me étage, New York, NY 10178, USA, ici représenté par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prénommée

qui déclare souscrire aux nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

1. 12,69 (douze virgule soixante-neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classe O ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

2. 19,92 (dix-neuf virgule quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales rachetables de classe P ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

3. 15,29 (quinze virgule vingt-neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classe Q ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 126.680,75 USD (cent vingt-six mille six cent quatre-vingts Dollars US et soixante-quinze Cents) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq Dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 1.362.776,80 USD (un million trois cent soixante-deux mille sept cent soixante-seize Dollar US et quatre-vingts Cents) représenté par 3.634 (trois mille six cent trente-quatre) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix-huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.410 (mille quatre cent dix) parts sociales rachetables de classe H, 1.301,15 (mille trois cent un virgule quinze) parts sociales rachetables de classe I, 16.415,23 (seize mille quatre cent quinze virgule vingt-trois) parts sociales rachetables de classe J, 571,43 (cinq cent soixante et onze virgule quarante-trois) parts sociales rachetables de classe K, 2.583,47 (deux mille cinq cent quatre-vingt-trois virgule quarante-sept) parts sociales rachetables de classe L, 3.566,92 (trois mille cinq cent soixante-six virgule quatre-vingt-douze) parts sociales rachetables de classe M, 2.016,83 (deux mille seize virgule quatre-vingt-trois) parts sociales rachetables de classe N, 576,20 (cinq cent soixante-seize virgule vingt) parts sociales rachetables de classe O, 904,62 neuf cent quatre virgule soixante-deux) parts sociales rachetables de classe P, 694,47 (six cent quatre-vingt-quatorze virgule quarante-sept) parts sociales rachetables de classe Q et 1.444,16 (mille quatre cent quarante-quatre virgule seize) parts sociales rachetables de classe R. ayant une valeur nominale de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62332. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013004940/208.

(130004604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 48.654.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Januar 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013006769/12.

(130007797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Coprma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 45.605.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006759/16.

(130008015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Drimys S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 29.699.

Le domicile de la société DRIMYS S.A. établie à L-1858 LUXEMBOURG, 19, rue de Kirchberg, a été dénoncé avec effet au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l.

Référence de publication: 2013006797/10.

(130007452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Drimys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 29.699.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre estimée société.

Le 31 décembre 2012.

Toby HERKRATH.

Référence de publication: 2013006798/10.

(130008024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 169.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006805/10.

(130007893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.431.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 125 431, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time pursuant to a deed dated May 29, 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 3, 2012, Nr 1665.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Catherine Desso, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Creation of two different new classes of shares being class AE and class AF redeemable shares;

2. Increase of the corporate capital by an amount of 15,268.75 USD (fifteen thousand two hundred sixty eight United States Dollars and seventy five Cents) so as to raise it from its present amount of 3,158,531.25 USD (three million one hundred fifty eight thousand five hundred thirty one United States Dollars and twenty five Cents) to 3,173,800.-USD (three million one hundred seventy three thousand eight hundred United States Dollars) by the issue of 436.25 (four hundred thirty six point twenty-five) new redeemable shares of class AE and class AF of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares;

3. Decrease of the Company's share capital by an amount of 83,232.10 USD (eighty three thousand two hundred thirty two United States Dollars and ten Cents) in order to lower it from its present amount of 3,173,800.-USD (three million one hundred seventy three thousand eight hundred United States Dollars) down to 3,090,567.90 USD (three million ninety thousand five hundred sixty seven United States Dollars and ninety Cents) by way of reimbursement to the

shareholders and by cancellation of a total of 2,378.06 (two thousand three hundred seventy eight point zero six) redeemable shares of class B, D and Z of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each;

4. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create two different new classes of shares being class AE and class AF redeemable shares.

Second resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 15,268.75 USD (fifteen thousand two hundred sixty eight United States Dollars and seventy five Cents) so as to raise it from its present amount of 3,158,531.25 USD (three million one hundred fifty eight thousand five hundred thirty one United States Dollars and twenty five Cents) to 3,173,800.-USD (three million one hundred seventy three thousand eight hundred United States Dollars) by the issue of 436.25 (four hundred thirty six point twenty-five) new redeemable shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash as follows: 70.99 (seventy point ninety) redeemable shares of class AE and 365.26 (three hundred sixty five point twenty six) redeemable shares of class AF.

Third resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the 436.25 (four hundred thirty six point twenty-five) new redeemable shares as follows:

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 125 431, here represented by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prenamed,

who declares to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

1. 70.99 (seventy point ninety-nine) new redeemable shares of class AE having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

2. 365.26 (three hundred sixty-five point twenty-six) new redeemable shares of class AF having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 15,268.75 USD (fifteen thousand two hundred sixty eight United States Dollars and seventy five Cents) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 83,232.10 USD (eighty three thousand two hundred thirty two United States Dollars and ten Cents) in order to lower it from its present amount of 3,173,800.-USD (three million one hundred seventy three thousand eight hundred United States Dollars) down to 3,090,567.90 USD (three million ninety thousand five hundred sixty seven United States Dollars and ninety Cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 2,378.06 (two thousand three hundred seventy eight point zero six) redeemable shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, as follows:

Tiger Holding Four Parent S.a r.l.

- 484.69 (four hundred eighty four point sixty-nine) redeemable shares of class B having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 1,891 (one thousand eight hundred ninety-one) redeemable shares of class D having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 2,37 (two point thirty-seven) redeemable shares of class Z having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.

The shareholder declares having received payment of 83,232.10 USD (eighty three thousand two hundred thirty two United States Dollars and ten Cents).

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 3,090,567.90 USD (three million ninety thousand four hundred ninety seven United States Dollars and ninety Cents) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 1,112.31 (one thousand hundred twelve point thirty one) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 38,900.71 (thirty eight thousand nine hundred point seventy one) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy one) redeemable shares of class F, 11,269

(eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 2,348 (two thousand three hundred forty eight) redeemable shares of class N, 289.87 (two hundred eighty nine point eighty seven) redeemable shares of class U, 179.34 (one hundred seventy nine point thirty four) redeemable shares of class V, 216.35 (two hundred sixteen point thirty five) redeemable shares of class W, 160.51 (one hundred sixty point fifty one) redeemable shares of class X, 571,43 (five hundred seventy one point forty three) redeemable shares of class AA, 290,21 (two hundred ninety point twenty one) redeemable shares of class AB, 516,32 (five hundred sixteen point thirty two) redeemable shares of class AC, 485,64 (four hundred eighty five point sixty four) redeemable shares of class AD, 70.99 (seventy point ninety nine) redeemable shares of class AE and 365.26 (three hundred sixty five point twenty six) redeemable shares of class AF of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Four S.à. r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125 431, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 29 mai 2012 publié au Mémorial C N° 1665 du 3 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de deux différentes nouvelles classes de parts sociales étant la classe AE et la classe AF de parts sociales rachetables;

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 15.268,75 USD (quinze mille deux cent soixante-huit Dollars US et soixante-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 3.158.531,25 USD (trois millions cent cinquante-huit mille cinq cent trente et un Dollars US et vingt-cinq Cents) à 3.173.800,-USD (trois millions cent soixante-treize mille huit cents Dollars US) par l'émission de 436,25 (quatre cent trente-six virgule vingt cinq) nouvelles parts sociales rachetables de classes AE et AF d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales;

3. Diminution du capital social à concurrence d'un montant de 83.232,10 USD (quatre-vingt-trois mille deux cent trente deux Dollar US et dix Cents) pour le porter de son montant actuel de 3.173.800,-USD (trois millions cent soixante-treize mille huit cents Dollars US) à 3.090.567,90 USD (trois millions quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-sept Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) par remboursement aux associés et par annulation de 2.378,06 (deux mille trois cent soixante-dix-huit virgule zéro six) parts sociales rachetables de classes B, D et Z d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US);

4. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer deux différentes nouvelles classes de parts sociales rachetables étant la classe AE et la classe AF.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 15.268,75 USD (quinze mille deux cent soixante-huit Dollars US et soixante-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 3.158.531,25 USD (trois millions cent cinquante-huit mille cinq cent trente et un Dollars US et vingt-cinq Cents) à 3.173.800,-USD (trois millions cent soixante-treize mille huit cents Dollars US) par l'émission de 436,25 (quatre cent trente-six virgule vingt cinq) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire comme suit: 70,99 (soixante-dix virgule quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales rachetables de classe AE et 365,26 (trois cent soixante-cinq virgule vingt-six) parts sociales rachetables de classe AF.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 436,25 (quatre cent trente-six virgule vingt cinq) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125 431, ici représenté par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prénommée,

qui déclare souscrire aux nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

1. 70,99 (soixante-dix virgule quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classe AE ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

2. 365,26 (trois cent soixante-cinq virgule vingt-six) nouvelles parts sociales rachetables de classe AF ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 15.268,75 USD (quinze mille deux cent soixante-huit Dollars US et soixante-quinze Cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 83.232,10 USD (quatre-vingt-trois mille deux cent trente deux Dollar US et dix Cents) pour le porter de son montant actuel de 3.173.800,-USD (trois millions cent soixante-treize mille huit cents Dollars US) à 3.090.567,90 USD (trois millions quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-sept Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) par remboursement aux associés et par annulation de 2.378,06 (deux mille trois cent soixante-dix-huit virgule zéro six) parts sociales rachetables de classes B, D et Z d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) comme suit:

Tiger Holding Four Parent S.à r.l.

1. 484,69 (quatre cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-neuf) parts sociales rachetables de classe B ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

2. 1.891 (mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales rachetables de classe D ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

3. 2.37 (deux virgule trente-sept) parts sociales rachetables de classe Z ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.

L'associé reconnaît avoir reçu le paiement d'un montant de 83.232,10 USD (quatre-vingt-trois mille deux cent trente deux Dollar US et dix Cents).

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 3.090.567,90 USD (trois millions quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-sept Dollars US et quatre-vingt-dix Cents), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.112,31 (mille cent douze virgule trente-et-un) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe C, 38.900,71 (trente-huit mille neuf cents virgule soixante et onze) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 11.269 (onze mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales rachetables de classe L, 2.348 (deux mille trois cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe N, 289,87 (deux

cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-sept) parts sociales rachetables de classe U, 179,34 (cent soixante-dix-neuf virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe V, 216,35 (deux cent seize virgule trente-cinq) parts sociales rachetables de classe W, 160,51 (cent soixante virgule cinquante et un) parts sociales rachetables de classe X, 571,43 (cinq cent soixante et onze virgule quarante-trois) parts sociales rachetables de classe AA, 290,21 (deux cent quatre-vingt-dix virgule vingt et un) parts sociales rachetables de classe AB, 516,32 (cinq cent seize virgule trente-deux) parts sociales rachetables de classe AC, 485,64 (quatre cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-quatre) parts sociales rachetables de classe AD, 70,99 (soixante-dix virgule quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales rachetables de classe AE et 365,26 (trois cent soixante-cinq virgule vingt-six) parts sociales rachetables de classe AF ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C.DESSOY, S.SILVESTRO,J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62327. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013004942/222.

(130004537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Eglantiers Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006806/10.

(130007969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

EIG Sete Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.120.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2012:

- Est nommé gérant de catégorie B de la société pour une période indéterminée Mons. Rolf Caspers, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 21 décembre 2012.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013006819/15.

(130007648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Monsieur Olivier LECLIPTEUR s'est démis de sa fonction de membre du Comité de Direction avec effet au 12 novembre 2012.

Luxembourg, le 14 JAN. 2013.

EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG en abrégé "EXPERTA LUXEMBOURG"

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2013006815/13.

(130007974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

EIG Sete Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 167.466.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 21 décembre 2012:

- Est nommée gérant de catégorie B de la société pour une période indéterminée Mr. Rolf Caspers, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 21 décembre 2012.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013006820/15.

(130007982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Valero Lux Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 210.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.002.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Valero Aruba Acquisition Company I, Ltd., a limited company organized under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at c/o CITCO B.V.I. Limited, CITCO Building, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the British Virgin Islands Trade and Companies Registrar under number 580073, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 19, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Valero Lux Company II S.à r.l.", having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.002 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 11th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2926, on December 9th, 2008.

II. The Company's share capital is set at two hundred and ten thousand Canadian Dollars (CAD 210,000.-) represented by two hundred and ten thousand (210,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

III. The appearing company, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to act as liquidator of the Company.

IV. The activity of the Company has ceased; all the outstanding assets and liabilities of the Company are taken over by the sole shareholder, which is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

V. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of the date hereof.

VI. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Valero Aruba Acquisition Company I, Ltd., une société constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à c/o CITCO B.V.I. Limited, CITCO Building, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 580073, ici représentée par Mme. Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Valero Lux Company II S.à r.l.», ayant son siège social au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.002 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 11 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2926 du 9 décembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent dix mille dollars canadiens (CAD 210.000,-) représenté par deux cent dix mille (210.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

III. La comparante, en tant qu'associée unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société, et d'agir en qualité de liquidateur de la Société.

IV. L'activité de la Société a cessé; tout l'actif et le passif de la Société sont repris par l'associée unique, qui est personnellement responsable de toutes les dettes et tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour; de ce fait, la liquidation de la Société est considérée comme clôturée.

V. L'associée unique donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société dissoute pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

VI. Les documents comptables et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2013. Relation: ECH/2013/41. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004970/87.

(130004834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Billon Conseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013006851/10.

(130007585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Great Prospects (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.137.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 27 décembre 2012, l'actionnaire unique:

- Prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister à dater du 27 décembre 2012;

- Décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 27 décembre 2012 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Référence de publication: 2013006898/16.

(130006995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Groupe International de Logistique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.735.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 16 mars 2012:

1. L'Assemblée Générale prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

2. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia OSIEKA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 24 août 2012.

Pour GROUPE INTERNATIONAL DE LOGISTIQUE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013006900/17.

(130007030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Luxstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007010/10.

(130007617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.